



VOTEZ

pour

**la défense de tous les personnels
une éducation gratuite et de qualité
un syndicalisme combatif et unitaire**

Loin d'être un ministère prioritaire, l'Éducation nationale est frappée de plein fouet par les politiques d'austérité de Hollande-Valls qui ne font que prolonger les politiques destructrices des gouvernements Chirac et Sarkozy.

La décennie écoulée a vu la multiplication et l'accélération des contre-réformes : loi Fillon qui a institué le socle commun, réforme Darcos puis Hamon-Peillon des rythmes scolaires, généralisation du Bac pro 3 ans, réforme du lycée et de la voie technologique ...

Toutes ces contre-réformes ont eu des conséquences nuisibles et destructrices pour tous les personnels : blocage des salaires et mise en place du « mérite » dans les promotions ou les rémunérations, remise en cause des garanties statutaires, destruction massive de postes, dégradation des conditions de travail, explosion de la précarité, accentuation de la flexibilité, ...

Tous nos acquis sont remis en cause, tous nos droits sont menacés. Au collège, au lycée, à l'université, dans les services, tous les salariés de l'éducation sont victimes des effets dévastateurs de la réduction des moyens et des « réformes » de structures destructrices (réforme Chatel du lycée, loi LRU, fusion d'universités...). De plus, les cadeaux au patronat avec notamment le « pacte de responsabilité » et les « économies » dans les budgets vont avoir un impact important sur l'Éducation nationale.

Depuis toujours, la CGT Educ'action dénonce et combat cette politique. C'est par une lutte massive et déterminée, par une lutte tous ensemble, que nous pouvons donner un coup d'arrêt à cette politique d'austérité et que nous pouvons gagner sur nos revendications.



Du 27 novembre au 4 décembre,

**avec la CGT Educ'action,
FAIRE LE CHOIX**

- ▶ **de la mobilisation interprofessionnelle.** Nous sommes des salariés avant d'être des personnels de l'Éducation nationale, c'est pourquoi nous militons dans une confédération rassemblant tous les travailleurs.
- ▶ **d'un syndicalisme intercatégoriel.** La CGT est le seul syndicat qui entend unir tous les personnels de l'éducation au-delà des divisions corporatistes (enseignants et ATSS, 1er et 2nd degré, collèges, lycées et LP...).
- ▶ **de la lutte.** Nous ne cautionnons pas le dialogue social qui accompagne les décisions ministérielles. C'est par la lutte que nous pourrions construire le rapport de force nécessaire pour faire gagner nos revendications.
- ▶ **de la défense de nos droits.** Nous ne sommes pas un syndicat de services. Nous défendons les droits de chaque collègue, syndiqué ou non, dans le cadre des règles collectives qui nous protègent toutes et tous.

CGT Educ'action

26 Avenue Jean Rondeaux
76108 Rouen cedex

☎ 02 35 58 88 36 – 07 77 23 29 69

cgteduc.acrouen@gmail.com

educaction7627.fr

une CGT
offensive,
efficace,
solidaire



**Avoir un
syndicat
confédéré qui
s'occupe des
problèmes
quotidiens des
personnels en
faisant le lien
entre secteur
public et
secteur privé
est primordial.
C'est un enjeu
ESSENTIEL :
il s'agit de
considérer à
nouveau l'agent
comme un être
humain et non
comme un
simple
« Equivalent
Temps Plein »**

Pour l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la charge de travail

Tous les personnels ont subi de plein fouet les suppressions massives de postes. Dans le même temps, la charge de travail n'a cessé de s'accroître : plus d'élèves à gérer dans les classes et par les personnels de vie scolaire, plus de dossiers à traiter dans les services administratifs ... Cela s'est accompagné d'une multiplication de nouvelles « activités » en particulier l'inflation de réunions diverses et variées, dont l'intérêt est largement contestable. De plus, comme pour beaucoup de cadres du privé, les enseignants courent aujourd'hui le risque de voir s'effacer la coupure entre temps de service et temps de travail avec la mise en place de l'ENT ou du M@gistere dans le premier degré. Nombreux sont les personnels au bord du burn out !

La CGT revendique la mise en place d'un **vaste plan de recrutement de personnels de toutes les catégories** pour, dans un premier temps, revenir sur les 80 000 suppressions de la présidence Sarkozy, et permettre **une nette amélioration des conditions de travail en diminuant la charge de travail**.

La CGT revendique également un **temps de service des enseignants défini uniquement en maxima hebdomadaires de service d'enseignement** et demande **le retour à une définition hebdomadaire du temps de travail des ATSS avec maintien des congés**.

Salaires : 400€ pour tous

Depuis des années, le pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires est en chute libre. En 1984, un fonctionnaire de catégorie A commençait sa carrière avec une rémunération égale à 1,75 SMIC. Aujourd'hui, sa rémunération est de 1,1 SMIC. Pour les catégories B et C, la situation est dramatique. Ils sont passés en 30 ans, respectivement d'une rémunération de 1,33 et 1,15 SMIC à un simple SMIC. Quant aux rémunérations des contractuels, CUI et autres précaires, elles sont proprement scandaleuses !

C'est pourquoi nous revendiquons **une augmentation immédiate et uniforme de 400 € pour tous les agents**. Cela permettra également un resserrement de la grille indiciaire, tout comme **la revalorisation des postes de catégorie C en catégorie B**.

Nous revendiquons également **l'intégration des primes aux salaires et l'alignement vers le haut de toutes les indemnités** (le supplément familial de traitement par exemple).

Retraites : 37,5 annuités, 60 ans, 75% du meilleur salaire

Les réformes successives des retraites ont eu des conséquences directes pour les agents : ils doivent prolonger leur vie professionnelle et/ou partir avec une pension amputée.

C'est pourquoi nous revendiquons **le droit à la retraite pour tous à 60 ans (55 ans pour le service actif) et/ou après 37,5 annuités, avec 75% du meilleur salaire brut**.

Nous demandons également **le rétablissement du dispositif de cessation progressive d'activité accessible dès 55 ans** et après 25 années de service public qui permettait d'effectuer un mi-temps rémunéré 80% du traitement.

Pour une Sécurité sociale de qualité et gratuite

Depuis des années, la médecine hospitalière et la médecine de ville ne cessent de se dégrader et de devenir toujours plus coûteuses (dépassement d'honoraires et franchises médicales) pour les salariés.

Nous revendiquons **une Sécurité sociale basée sur le salaire différé et une santé de qualité et gratuite pour tous**. Cela passe nécessaire par un combat à l'échelle interprofessionnelle contre la dégradation du système de santé et les réformes destructrices qui visent la protection sociale et le système hospitalier.

Pour un réel droit à la mobilité

Ces dernières années, la mobilité des personnels a été entravée par les suppressions de postes et par l'allongement des carrières, conséquence des « réformes » des retraites successives. La baisse du nombre de nouveaux recrutés et du nombre de postes libérés a logiquement réduit les possibilités de mutation. L'injuste mouvement « à gestion déconcentrée » oblige, de plus, les enseignants à muter « à l'aveugle ». A cause de tout cela, des personnels se retrouvent bloqués pendant des années hors de leur département d'origine ou loin de leur domicile.

Pour la CGT, afin d'assurer une mobilité choisie, il faut **des créations de postes à la hauteur des besoins** mais également revenir à **un mouvement national, construit sur un barème équilibré et sur des règles valables pour tous, sur tout le territoire**.

**FAISONS ENTENDRE
NOTRE VOIX !**

VOTONS
CGT Educ'action

Pour la défense et l'amélioration des garanties statutaires

Tant le statut général de la Fonction publique que les statuts particuliers sont attaqués et progressivement rognés par les gouvernements successifs. La rentrée 2014 a été marquée par la généralisation de la réforme des rythmes scolaires qui fait dépendre l'organisation de la semaine de travail de décisions municipales. La rentrée 2015 sera celle de la disparition des garanties des décrets de 1950 qui protégeaient (certes imparfaitement) les enseignants du 2nd degré.

Les personnels de vie scolaire ont vu disparaître, il y a plus de 10 ans, le statut des MI-SE qui les protégeait face à l'arbitraire des chefs d'établissement et permettait à des étudiants de poursuivre leurs études. Les personnels de laboratoire ont été transférés, de façon totalement arbitraire, vers l'enseignement supérieur : ils demeurent dans les lycées (tous les postes en collège ont été supprimés) mais ils ont intégré un corps du supérieur, ce qui a une forte incidence sur leur déroulement de carrière en les désavantageant.

De plus, le gouvernement entend « réformer » le statut de la Fonction publique avec pour objectif à peine dissimulé de créer une masse de fonctionnaires polyvalents, mobiles et corvéables que l'on pourrait déplacer en fonction des besoins de l'État-patron.

Le choix de la CGT est tout autre : nous revendiquons **le maintien de toutes les garanties des statuts particuliers** (dont les décrets de 1950) mais également **un alignement vers le haut avec la création d'un statut unique pour toute la Fonction publique** (d'État, territoriale, hospitalière).

Pour la titularisation sans condition de tous les précaires

Chaque année, l'Education nationale emploie près de 25 000 personnels enseignants précaires et près de 15 000 personnels administratifs et techniques précaires. C'est un vivier de personnel surexploité, corvéable à merci qui peut être mis du jour au lendemain en fin de contrat

Face à cette situation inadmissible, la CGT revendique **la titularisation sans condition (concours, ancienneté, nationalité, ...) des précaires, le réemploi – dans l'immédiat – de tous les non titulaires sur des pleins temps, une grille nationale de rémunération identique à celle des titulaires** et un assouplissement sensible des conditions d'accès au CDI.

Pour mettre fin à une action sociale indigente

Le gouvernement prévoit de baisser les allocations familiales à partir de 6.000 euros de revenus mensuels pour un couple, et remet en cause l'universalité des prestations sociales. Dans ce contexte, le supplément familial de traitement est également menacé.

Le supplément familial de traitement est un élément de rémunération, existant depuis 1917, et pas une prestation sociale. L'action sociale en direction des fonctionnaires est faible, voire indigente, si on la compare à l'activité des comités d'entreprise. Le supplément familial de traitement n'est donc en rien un privilège, c'est une aide ciblée en direction des agents qui en ont besoin, et qui compense partiellement le très grand retard des employeurs publics en termes de politique sociale en direction de leurs agents.

La CGT revendique **une augmentation substantielle du SFT pour un enfant** (son montant n'a pas bougé depuis 1967 !) et **l'alignement vers le haut du montant pour les enfants suivants** (110€ pour deux, 280€ pour trois, ...).

Pour une politique de santé au travail

Là encore, la situation dans l'Education est inadmissible : hormis une visite médicale pour la titularisation, les personnels ne bénéficient d'aucune médecine préventive alors qu'ils sont au contact quotidien du public et que les risques psycho-sociaux s'aggravent.

Les suppressions massives d'emplois opérées ces dernières années, et les restructurations de services qui les ont accompagnées ont provoqué une dégradation sans précédent des conditions de travail. De multiples rapports ont alerté l'opinion et les pouvoirs publics sur les conséquences, pour les salariés, de l'intensification de la charge de travail et du désarroi, pouvant aller jusqu'au suicide, provoqués par ces « réformes » menées au pas de charge. En réponse à ces critiques, le discours sur la santé semble être devenu une mode pour les employeurs publics et privés.

Pour la CGT, il ne s'agit pas d'un effet de mode mais d'une préoccupation majeure qui nous concerne tous.

Pour une entrée progressive dans les métiers

Les nouveaux collègues enseignants ont subi durement la réforme de la *masterisation* mise en œuvre par le gouvernement Sarkozy. La création des ESPE et la réintroduction d'une année de stage avec une décharge de service constituent une réelle avancée mais sont loin de répondre aux réels besoins. Nous avons combattu la *masterisation* et continuons à défendre **des recrutements uniquement par concours** des enseignants à bac +3.

La CGT revendique **le retour à une année de stage avec un service devant élèves de 4 à 6h hebdomadaires, et la mise en place d'une formation initiale, progressive, accompagnée, étalée sur deux années scolaires**, avec une titularisation au bout d'un an de stage.

Un système de pré-recrutement dans le cadre de cycles préparatoires rémunérés doit être créé, et **les conditions de titularisation des stagiaires améliorées** avec des critères explicites de titularisation, la possibilité de faire appel devant le jury de la décision, l'obligation pour le jury de motiver par écrit ses décisions de refus et le renouvellement automatique de stage avec un suivi et une formation adaptée pour les stagiaires en difficulté.



La CGT contribue à faire vivre, dans les entreprises et les services publics, parmi les salariés, les retraités, les chômeurs, un syndicalisme qui défend les droits et les revendications, rassemble et donne confiance dans l'action collective, seul moyen, face aux patrons et au pouvoir, d'obtenir des conquêtes sociales

La CGT partout et pour tous

La CGT est le seul syndicat à avoir vocation à rassembler tous les personnels de l'éducation, quel que soit leur métier, leur statut, leur lieu d'exercice...

Certifiés, agrégés, PLP, Aed, administratifs, AESH, personnels de laboratoire, ... nous travaillons au quotidien ensemble dans les collèges et lycées.

Nous devons revendiquer ensemble pour garantir nos droits mais aussi pour faire gagner nos revendications.

Pourquoi des élus CGT ?

Les élections professionnelles permettent d'élire les représentants des personnels pour une durée de 4 ans. Obtenir un siège permet à une organisation syndicale de pouvoir défendre les collègues dans les commissions (avancement d'échelon, mouvements inter et intra-académiques, attributions des congés formation...). La CGT Educ'action est un syndicat combatif qui privilégie la défense des personnels dans les établissements. Avoir des élus donne accès à plus d'informations et permet de prolonger ce travail au sein des instances du Rectorat. Il s'agit d'un moyen supplémentaire et important pour agir et non d'une fin en soi, le travail au sein des établissements étant la base même de notre syndicalisme.

du 27 novembre au 4 décembre,

**faites le choix d'un syndicalisme
qui rassemble tous les personnels,**

faites le choix d'un syndicalisme de lutte,



Tous les personnels titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent voter. Chaque électeur doit s'exprimer pour 2, 3 ou 4 votes, selon sa situation (titulaire ou non) et son corps (certifié, PLP, ATEE, ...) pour :

- le **Comité Technique Ministériel (CTM)** et les **Comités Techniques Académiques (CTA)** (pour les titulaires et non titulaires),
- les **Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN)**, les CAP Académiques (CAPA) pour le 2nd degré et les CAP Départementales (CAPD) pour le 1^{er} degré (le vote se fait par corps),
- les **Commissions Consultatives Paritaires (CCP)** pour les non-titulaires

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des listes que nous présentons.

Comité Technique Académique

Luc De CHIVRE, Certifié, Collège Alain, Maromme
Stéphane LEGARDINIER, PLP, LP Descartes, Fécamp
Andrée MAHAY, Professeur des écoles, Ecole Delbos, Maromme,
Virginie FALOISE, PLP, LP Bartholdi (Edmond Labbé), Barentin
François- Xavier DURAND, Professeur des écoles, Ecole Delaunay, Dieppe
Sandrine BENARD, ADJENES, Lycée Schuman-Perret, Le Havre
Didier DESSEIX, Professeur des écoles, SEGPA Collège Signoret, Aubevoye
Laëtitia BOMPAYS, Certifiée, Collège Rimbaud, St-Aubin-les-Elbeuf
Laurent LOR, PLP, LP Schuman-Perret, Le Havre
Céline DESANAUX, Professeur des écoles, Ecole Buisson, Grand-Couronne
Pierre PESTY, CPE, Collège Cervantes, Vernon
Alain BERNARD, Certifié, Collège Alain, Maromme
Aurélié BALEM, Certifiée, SEP Louise Michel, Gisors
Marie-José DUE, Maître Auxiliaire, Collège Langlois, Pont de l'Arche
Benoît LEMEHAUTE, PLP., LP Dumezil, Vernon
Leïla MESSAOUDI, Certifiée, Collège Claude Bernard, Grand-Quevilly
Julien ESSAHLI, Certifié, ZR Rouen-Barentin, Collège Barbey d'A., Rouen
Lysiane BORLET, AED/AESH, Collège Braque, Dieppe
Hugues CARON, Agrégé, Lycée Corneille, Rouen
Vincent SEVERINO, PLP, Lycée Jean Moulin, Les Andelys



CAPA des Certifiés

Julien ESSAHLI, Histoire-géographie, ZR Rouen-Barentin, Collège Barbey d'Aurevilly, Rouen

Laëtitia BOMPAYS, Histoire-géographie, Collège Arthur Rimbaud, Saint-Aubin-les-Elbeuf

Yoan VILLAR, Histoire-géographie, Collège Charcot, Le Trait

Aurélié BALEM, Documentation, LPO Louise Michel, Gisors

Philippe GERMAIN, SVT, Clg Curie, Pont-Audemer

Emmanuelle BILLIER, Anglais, Clg Dumas, Dieppe

Florence BOUCARD, STMS, Lycée Val de Seine, Grand-Quevilly

Olaf VAN AKEN, Allemand, Clg Branly, Grand-Quevilly

Magali CAUCHOIS, Histoire-Géographie, Collège Simone Signoret, Aubevoye

Geneviève FAVRE, Lettres modernes, Clg Lecanuet, Rouen

François CHAMPION, SII EE, Lycée Schuman-Perret, Le Havre

Karine DONNAY, Anglais, Collège Ariane, Vernon

Alain BERNARD, Anglais, Collège Alain, Maromme

Leïla MESSAOUDI, Histoire-géographie, Collège Claude Bernard, Grand-Quevilly

Philippe RHAZI, SII Ingénierie mécanique, Lycée Modeste Leroy, Évreux

Luc DE CHIVRE, Lettres modernes, Collège Alain, Maromme

Hélène JEANGERARD-DOUMEN, Lettres modernes FLS, Collège Camille Claudel, Rouen

Guillaume DAON, SVT, Clg Queneau, Montivillers

Patricia FLOCK, Histoire-géographie, Collège Louise Michel, Manneville-sur-Risle

Noëlle SARAÏVA, Espagnol, ZR Eure, Lycée Dumézil, Vernon

Youcef BOUARAOUR, Physique-chimie, Lycée Maupassant, Fécamp

Céline GRANDPIERRE, Documentation, Collège de la Côte des deux amants, Romilly-sur-Andelle

Cécile DÄTWILER, Hôtellerie service accueil, Lycée Jean-Baptiste Décretot, Louviers

Véronique GAUTHIER, Espagnol, ZR Seine-Maritime, Collège Louise Michel, Saint-Etienne-du-Rouvray

Natacha PECOT, Histoire-géographie, Collège du Campigny, Blangy-sur-Bresle

Christelle LALANDE ALLIARD, Documentation, Collège Jean Monnet, Gruchet-le-Valasse

Manuel LABBE, Histoire-géographie, Lycée Ferdinand Buisson, Elbeuf

Cédric LEMIRE, Education musicale, Collège Simone Signoret, Aubevoye

Audrey SCHABAD, Lettres modernes, Collège Louise Michel, Saint-Etienne-du-Rouvray

Valérie BELLITO, Anglais, Lycée Jeanne d'Arc, Rouen

Sébastien LE BRAS, Histoire-géographie, Lycée Queneau, Yvetot

CAPA des PLP

Hors Classe

Virginie FALOISE, Lettres Histoire-géographie, LP Auguste Bartholodi (Edmond Labbé), Barentin

Fabienne RAYNAL, Arts Appliqués, SEP L. Michel, Gisors

Pascal BIGIARINI, Maths-Sc., LP Emulation, Dieppe

Vincent SEVERINO, Métaux en feuilles, Lycée Jean Moulin, Les Andelys

Classe Normale

Benoît LE MEHAUTE, Eco-gestion Vente, LP Georges Dumézil, Vernon

Anthony HALBOUT, Génie construction réalisation, LP Fernand Léger, Grand-Couronne

David JOUREL, Génie mécanique construction, LP Schuman-Perret, Le Havre

Eric PENENT, Génie électrique Électrotechnique, LP A. Hébert, Evreux

Nadine HUARD-DEBENE, Eco-gestion Vente, LP A. Bartholdi, Barentin

Didier CYRAN, Structures métalliques, EREA M. Genevoix, Le Havre

Christèle MARIETTON, Génie mécanique MSA, LP Descartes, Fécamp

Cyril NICAISE, Eco-gestion Vente, Lycée Buisson, Elbeuf

Anne BONVALET, Lettres histoire-géographie, LPO du Golf, Dieppe

Jean-François SOUTIF, Arts Appliqué, LP Elisa Lemonnier, Petit Quevilly

Aurore LULKA, Lettres histoire-géographie, LPO Jean-Baptiste Décretot, Louviers

Yacine MAKE Eco-gestion Vente, LP Dumézil, Vernon

Barbara TRANCHEPAIN, STMS, LP Fernand Léger, Grand-Couronne

Bruno BERINI, Génie industriel bois, LP du Bois, Envermeu

Nadège LEMOULANT, Eco-gestion Comptabilité, LP Risle-Seine, Pont-Audemer

Stéphane LEGARDINIER, Lettres histoire-géographie, LP Descartes, Fécamp



Personnels administratifs

– ADJENES –

Sandrine BENARD, Lycée Schuman-Perret, Le Havre

Coraly HEUZE, Lycée Schuman-Perret, Le Havre

Carole ROQUIGNY, Clg C. Monet, St-Nicolas-d'Aliermont

Nathalie GRENET, EREA F. Dolto, Sotteville-lès-Rouen

– SAENES –

Martine TOUFFLET, Lycée Aristide Briand, Evreux

Marie-Claude FOLZER, GRETA Elbeuf-Vallée de Seine

Christelle LEGER, Lycée Jehan Ango, Dieppe

Karine COHEN, Université du Havre, Le Havre

CCP des non-titulaires

La CGT présente des listes (sur sigle) pour toutes les catégories de précaires : enseignants, de vie scolaire (Aed) et ATSS (personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux).

CAPA des personnels de laboratoire

Les personnels ont été intégrés au corps des ATRF de l'enseignement supérieur. Nous présentons une liste CGT avec nos camarades de l'enseignement supérieur (FERC Sup) et avec le SNASUB (FSU).

CAPA des CPE

Classe Normale

Pierre PESTY, Collège Cervantes, Vernon
Yann MURLIN, Collège Vancayzele, Thiberville
Zahia GASMI, LP Dumézil Vernon
Guy VEDIE, SEP Lycée Jean Moulin, Les Andelys
Valérie BERTRAND, Collège Pompidou, Pacy-sur-Eure
Olivier BOHIO, Collège Rimbaud, St-Aubin-lès-Elbeuf
Laurence NAUDIN, LP Marcel Sembat, Sotteville-lès-Rouen
Valérie LEMAITRE, Collège Gaudeau, Les Andelys
Laurent CRAQUELIN, SEP Lycée Queneau, Yvetot
Carole CAPUT-ALEXANDRE, Collège Fontenelle, Rouen
Laurence PETIT, LP Risle-Seine, Pont-Audemer
Stéphanie LE SAGER, Collège Monet, Ezy-sur-Eure
Marc SAUNIER, Collège Rousseau, Darnétal
Elsa LE SAOUT-DONER, LP Schuman-Perret, Le Havre

Hors Classe

Claire REMOND, Lycée Dumézil, Vernon
Florence FREVILLE, LP Emulation, Dieppe



CAPA des Agrégés

Classe Normale

Hugues CARON, Mathématiques, Lycée Corneille, Rouen
Laure-Line BRIGAND, SVT, Lycée Maupassant, Fécamp
Amaury VERRON, Histoire-géographie, Lycée Jeanne d'Arc, Rouen
Marie-Hélène DE SOUSA, Histoire-géographie, Lycée Sembat, Sotteville-lès-Rouen
Vincent PETIT, Génie électronique, LPO Jean Moulin, Les Andelys
Marjorie AMBRON-DOURS, Anglais, Lycée Maupassant, Fécamp
Frédéric PLANCHAIS, Allemand, Lycée les Fontenelles, Louviers
Nicole JACQUELOOT, Allemand, Lycée Jeanne d'Arc, Rouen
Mathieu CHADEBEC, Lettres Modernes, Lycée Maupassant, Fécamp
Catherine MONTCEL, Arts Plastiques, Collège Signoret, Aubevoye
Mathieu ESSAHLI, Anglais, Lycée Val de Seine, Grand-Quevilly
Karine ALZA, Espagnol, Lycée P. Corneille, Rouen
Yves BERAUD, Mathématiques, Collège J.J. Rousseau, Darnétal
Karine HOUCARD-POIRRIER, Lettres Modernes, Lycée A. Malraux, Gaillon
Eléonore SERDECZNY, Histoire-géographie, Lycée Maupassant, Fécamp
Christine HAMON, Mathématiques, Lycée Jeanne d'Arc, Rouen

Hors Classe

Dominique LAPIED, Eco. gestion, Lycée Prévert, Pont-Audemer
Frédérique BOUTEAUD, Mathématiques, Lycée Sembat, Sotteville-lès-Rouen
Philippe GERMAIN, SVT, lycée Jacques Prévert, Pont-Audemer
Claudine BELAN, Espagnol, Lycée Maupassant, Fécamp

CAPD des instituteurs et PE de la Seine-Maritime

Classe Normale

François-Xavier DURAND, Elém. Delaunay, Dieppe
Emilie PERTUZE, Elémentaire Daudet, Elbeuf
Isabelle DURAND-VOCHELET, ZIL, Elémentaire Pierre Giffard, Fontaine-le-Dun
Céline DESANAUX, Elém. Buisson, Gd-Couronne
Pascale LEFEBVRE, Elém. Malraux, St Aubin-lès-E.
Andrée MAHAY, Elém. Delbos, Maromme
Laurence GIRARD, Enseignante Spécialisée E, Elémentaire Eugène Anne, Forges-les-Eaux
Isabelle DUPLANT, Mat. Kergomand, Le Havre
Isabelle COETMELLEC, Elémentaire Salengro, Grand-Quevilly
Mathieu LEFRANCOIS, Elém. Marot, Rouen
Catherine SANSON, Elémentaire Claude Monet, Neufchâtel-en-Bray
Laurence TASSUS, Elém., Arques-la-Bataille
Cécile DUCOS, Elém. Molière, Le Havre
Marie-Christine HELOUIS, Maternelle Desnos, Petit-Quevilly
Catherine BRIEZ, Enseignante Spécialisée F, SEGPA Fontenelle, Rouen
Céline LANGLOIS, Elém. Trividic, Moulineaux
Catherine FERRE, Enseignante Spécialisée G, CMPP H. Wallon, Dieppe
Jean-Christophe PLOQUIN, Elémentaire Rostand, Sotteville-lès-Rouen

Hors Classe

Annie-Claude FAUCON, Elémentaire Salengro, Grand-Quevilly
Eric DESMONS, Mat. du Champ des Oiseaux, Bolbec

CAPA des adjoints techniques

Principal 1° Classe

Dominique MARTOR, Lycée Buisson, Elbeuf
Stéphane GODEFROY, Lycée Val de Seine, Grand-Quevilly

Principal 2° Classe

Jean Noël DUVAL, Cig Cousteau, Caudebec-les-E.
Eric CHATTENET, Lycée Aristide Briand, Evreux
Eric BLANPAIN, Lycée Bartholdi, Barentin
Stéphane GODEFROY, Lycée Siegfried, Le Havre

1° Classe

Dany MORISSE, Lycée Coubertin, Bolbec
Thierry HENAUT, Collège Diderot, Petit-Quevilly
Rachid ADJAL, Collège Boieldieu, Rouen
Laurent BOUILLON, Lycée Schuman, Le Havre

2° Classe

Fabienne TARANTINI, Lycée Val de Seine, Grand-Quevilly
Sylvie CAHOUR, Collège Eluard, St-Etienne-du-R.
Delphine POUILLAIN, Lycée Blaise Pascal, Rouen
Fabrice BERTHOU, Lycée Blaise Pascal, Rouen

Élections 2014 – Comment ça marche ?

VOTE ELECTRONIQUE du 27 novembre (10h) au 4 décembre 2014 (17h)

Tous les personnels titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent voter. Chaque électeur doit s'exprimer pour 2, 3 ou 4 votes, selon sa situation (titulaire ou non) et son corps (certifié, PLP, ATEE, ...).

Sont renouvelés lors de ces élections :

- le **Comité Technique Ministériel** (CTM) et les **Comités Techniques Académiques** (CTA) (pour les titulaires et non titulaires),
- les **Commissions Administratives Paritaires Nationales** (CAPN), les CAP Académiques (CAPA) pour le 2nd degré et les CAP Départementale (CAPD) pour le 1^{er} degré (le vote se fait par corps),
- les **Commissions Consultatives Paritaires** (CCP) pour les non-titulaires.

Dans l'Éducation Nationale, le ministère a décidé de reconduire le vote électronique pour les élections professionnelles malgré le fiasco de l'expérience de 2011.

Étape 1

Jusqu'au 4 décembre, chaque électeur peut s'inscrire sur son « espace électeur ». Un mail de l'administration l'en avertit sur sa boîte professionnelle. Pour cela, il doit se connecter à l'adresse suivante :

<https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>

et créer son propre mot de passe électeur qui doit contenir au minimum 8 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre. Un mail de confirmation est envoyé de nouveau sur la boîte professionnelle. Il faut alors cliquer sur un lien pour valider l'inscription. Ensuite, chacun peut consulter :

- ses données personnelles,
- consulter les scrutins auxquels il est appelé à voter,
- vérifier qu'il est bien inscrit aux scrutins correspondant à son corps, éventuellement contester en ligne,
- modifier son mot de passe électeur (ou en demander un nouveau).

C'est sur cet espace que vous pourrez voir les listes et les professions de foi des syndicats.

Étape 2

Entre le 4 et le 12 novembre une notice de vote doit vous être remise en main propre par les chefs d'établissement, de service ou les directeurs d'école contre émargement. Elle rappelle comment se connecter à « l'espace électeur » et vous fournit votre identifiant pour le vote.

Dans certains cas particuliers (PRAG, PRCE, TZR non-

affectés à l'année, personnels en congé parental, congé longue maladie, congé de longue durée, congé formation professionnelle) la notice est adressée par la poste et exceptionnellement par mail.

NB : si vous n'avez rien reçu pour voter ou si vous n'êtes sur aucune liste électorale, vous devez faire une réclamation!

ATTENTION

En cas de **perte** de votre **mot de passe**, vous pouvez en générer un **nouveau** jusqu'au 4 décembre à 16h50 par la même procédure que pour la 1^{ere} fois.

En cas de **perte** de votre **identifiant**, le renvoi du même identifiant est possible jusqu'au 4 décembre à 17h par voie électronique.

En cas de **vol** de votre **identifiant**, vous pouvez en demander un nouveau par voie électronique jusqu'au 26 novembre à 9h.

Pour voter, il est impératif d'avoir votre identifiant et votre mot de passe

Étape 3

Le **vote** qui se déroule du **jeudi 27 novembre à 10h au jeudi 4 décembre à 17h, 24h/24h**, depuis n'importe quel ordinateur sur votre lieu de travail ou à domicile (sans configuration particulière de Java cette fois-ci). Il est nécessaire de se connecter à :

education.gouv.fr/electionspro2014

Le vote électronique n'est pas fait pour motiver les personnels à participer aux élections professionnelles. Mais votre voix doit être entendue pour l'amélioration des services publics et de nos conditions de travail.

Donc VOTEZ...

VOTEZ CGT !



L'enseignement professionnel public menacé dans son existence

La **généralisation du bac pro 3 ans** s'est traduite par la perte d'une année de scolarité pour l'obtention de l'examen et n'a pas été compensée par une amélioration des conditions d'enseignement, bien au contraire : la taille des classes, l'insuffisance du nombre d'heures de groupes, la lourdeur et l'inégalité inhérente au CCF, la durée excessive des stages (PFMP), la création de pseudo-enseignements (AP ou EGLS), la déréglementation des horaires et du cadre national des enseignements (suppression des seuils de dédoublements et instauration d'un volume horaire complémentaire calculé à l'élève près, non-respect des textes pour le calcul des divisions mixtes...), tout cela dégrade la qualité de l'enseignement.

Par ailleurs, l'enseignement professionnel public sous statut scolaire est de plus en plus menacé par **la concurrence de l'apprentissage** qui vise d'une part à réduire les effectifs et les moyens qui lui sont attribués et d'autre part à remettre en cause ses missions. L'apprentissage en effet ne peut pas constituer une véritable alternative. La qualité de la formation, les conditions d'apprentissage et de sécurité y sont très hétérogènes et parfois défaillantes. Les discriminations selon l'origine géographique, sociale et selon le genre sont réelles. Sur le long terme, les apprentis ne « réussissent » pas mieux que les élèves du LP. Enfin, cette voie de formation est très largement contrôlée par les milieux patronaux. Or, sous prétexte à la fois de défendre les LP publics et de développer l'apprentissage, le gouvernement cherche à développer la mixité des publics et des parcours (élèves, apprentis, adultes en formation continue), en particulier par la création des lycées des métiers ou des campus des métiers et des qualifications. Cette évolution est inacceptable car elle se fait au détriment de la formation initiale sous statut scolaire, de la qualité de l'enseignement et des conditions de travail des personnels.

Une autre menace à l'encontre de l'enseignement professionnel est constituée par **la régionalisation**. La décentralisation s'inscrit dans la volonté de détruire les conquêtes sociales obtenues après-guerre. Dans l'enseignement professionnel, cela se traduirait par le renforcement des intérêts patronaux (besoins de formation, finalités de l'enseignement...) et les personnels ne seraient plus fonctionnaires d'Etat.

Année après année, **les fermetures de sections** (bac pro, CAP, mentions complémentaires) se succèdent alors que les ouvertures sont rares. Nous constatons même l'instauration de monopoles laissés au secteur privé. Cela confirme **le risque réel de privatisation de l'enseignement professionnel, voire du système éducatif en général**.

Collège : une réforme en projet pour enterrer le collège unique

Les axes de la future « réforme » du collège semblent se dessiner clairement : **la liquidation du collège unique avec des parcours "différenciés" c'est-à-dire le socle commun pour les plus faibles et des "enseignements complémentaires" pour les autres**. Là encore, derrière les arguments pédagogiques, se cachent de vulgaires calculs budgétaires : **cela permettra de limiter le nombre d'heures d'enseignement et d'économiser les moyens d'enseignement** qui y sont liés (en particulier les postes). La formation des élèves des milieux populaires – davantage touchés par les difficultés scolaires et condamnés au socle commun – est considérée comme une dépense inutile. Ce projet est également lourd de menaces pour les enseignants. L'autonomie des établissements sera utilisée – comme c'est le cas au lycée – pour **imposer davantage de flexibilité aux enseignants et pour introduire une annualisation du temps de service**.

Lycée : les effets dévastateurs de la réforme Chatel

Entre 2009 et 2012, le lycée général a été réformé. La voie technologique a été purement et simplement saccagée, et les collègues ont été traités de façon indigne. Au cœur de la réforme, se trouve l'autonomie des établissements. L'accompagnement personnalisé (AP) est organisé librement par les établissements et chaque lycée choisit les matières qui disposeront de dédoublements. Un horaire global est fixé pour les langues vivantes, ce qui oblige à déséquilibrer l'offre de formation ou à bricoler les emplois du temps. Cela entraîne **la mise en concurrence des disciplines et des enseignants** pour savoir qui pourra enseigner dans les conditions les moins néfastes. Cela se traduit également par **une flexibilité accrue**. Malgré la réglementation, des établissements annualisent une partie du service des personnels en arguant du fait que les textes définissent des horaires annuels pour élèves. A cela s'ajoute **une baisse des horaires** avec, par exemple, les SES réduites à un « enseignement d'exploration » en seconde ou les mathématiques transformées en option en 1ère littéraire.



C'est TOUS ENSEMBLE qu'il faut lutter !